Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 59 (1997)

Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RF





gamme de prestations.





Un trio dynamique: de gauche à droite: Peter Gerber, gérant, Urs Begert, président, et Jörg Will, vice-président.

Les bernois sont lents et prudents, dit-on ... Pour la lenteur, la preuve du contraire a été récemment établie au féminin, par la performance de leur athlète, au gabarit de championne et détentrice de record. De lenteur donc, pas la moindre trace. Qu'en est-il de la prudence? Loin d'être un défaut, surtout si l'on observe l'Association bernoise et l'ASETA où la notion d'indépendance apparaît clairement.

De bons arguments pour une adhésion

Urs Begert, président de l'Association bernoise pour l'équipement technique de l'agriculture et membre du comité directeur de l'Association suisse, nous confie: «Notre organisation repose sur des structures simples et claires. Ainsi, en tout temps, nous pouvons aussi bien répondre à de nouveaux besoins qu'entreprendre de nouvelles tâches sans une bureaucratie pesante.» Indépendance et esprit d'initiative accordent à l'Association bernoise la possibilité d'offrir

de multiples prestations à ses membres. A cela, s'ajoute un champ d'action bien défini au sein de l'agriculture: la technique agricole. Et si quelquefois, certains délais se chevauchent, il faut se pencher sur chaque cas, examiner la possibilité de collaborer avec d'autres organisations en exploitant les synergies en présence ou évaluer le bien-fondé d'une éventuelle participation dans l'intérêt ses membres et de la base.

Le but du comité de l'Association est de fournir des prestations diversifiées à chacun de ses membres en échange d'une cotisation relativement modeste. Selon Peter Gerber, gérant de la section, l'idée de la solidarité est désormais révolue. A la question directe posée par les non membres: «Quels sont les avantages effectifs d'une adhésion à l'Association bernoise?»

P. Gerber résume ces prestations en quelques phrases auxquelles Jörg Will, vice-président de la section, adhère également:



Très actuels pour l'Association bernoise: la mécanisation de montagne et les fourrages grossiers, surtout quand il s'agit d'exploitation de machines en commun et de la prévention des accidents.

^{*} La section Berne a fait l'objet d'un portrait dans le no 7/90 de Technique Agricole. Le lecteur intéressé trouvera tous les détails retraçant son histoire

- garantir des rabais sur les carburants et les lubrifiants
- dispenser des conseils juridiques
- assurer une fonction d'expert
- organiser les tests de pulvérisateurs et d'installations de freins hydrauliques
- mettre sur pied des cours pour l'obtention du permis G

L'Association centrale, dont la tâche première est de représenter les intérêts de ses membres, a conclu - positivement – divers dossiers: le maintien du remboursement des taxes douanières sur le carburants, le taux de la TVA et les mesures facilitant la circulation des engins agricoles sur la voie publique. Nulle trace de fatigue ou d'ennuis dans la section: elle a su exploiter ces succès pour recruter de nouveaux membres et a utilisé le journal Schweizer Landtechnik/Technique Agricole, vecteur de l'Association, pour valoriser ses activités auprès des membres. Par contre, au terme des contrôles de pulvérisateurs, la section Berne constate qu'il est plus difficile de motiver les adhésions pour ceux qui profitent de ces avantages sans être membres.

Des structures adaptées

Comme dans toute organisation ... bien organisée, les commissions ont des tâches bien définies au sein du comité:

L'Association bernoise

• prend part aux travaux de la commission engagée dans l'exploitation collective de machines pour entrepreneurs en travaux agricoles et cercles de machines

Une rencontre avec Hans Büttikofer, Zauggenried

«Je suis membre de l'Association bernoise depuis 20 ans. Il y a 4 ans, mon fils a suivi le cours K30 à Riniken (6 semaines de cours pratiques et théoriques). Sur l'exploitation, nous avons déjà bien profité des connaissances qu'il a acquises. Si je ne participe pas toujours aux réunions de la section, je m'informe par Schweizer Landtechnik, — anciennement «Der Traktor» — un super journal!»

- exerce une activité gratifiante dans la préparation des jeunes pour l'obtention du permis G
- et s'engage dans diverses tâches et objectifs spécifiques

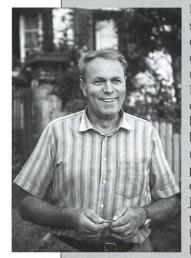
Exploitation de machines en commun

• Les entreprises en travaux agricoles

Présidée par Peter Leu, l'association des entrepreneurs en travaux agricoles se réunit une fois par année pour fixer les tarifs pratiqués dans le rayon d'action de la section. En général, ils ne se différencient que très peu de ceux établis par la commission de l'ASETA, calculés d'après le barème de la FAT. Sans conteste, les tarifs indicatifs servent de base de calcul et sont utilisés comme tels. Les tarifs pratiqués par les entrepreneurs agricoles, confirment que les prix pour l'utilisateur font apparaître d'énormes différences à la base. Et Peter Gerber de commenter: «Les discussions interminables autour de quelques dizaines de centimes de plus ou de moins sont souvent à la limite du ridicule». Le président ajoute «J'attends d'un entrepreneur agricole qu'il travaille avec exactitude, qu'il fournisse du bon grain pour les semis et que les phytosanitaires utilisés soient appliqués selon les dernières connaissances en la matière; en plus j'attends de lui qu'il possède les techniques de récolte en professionnel. Finalement, cette bataille autour de quelques centimes est secondaire et personne ne se fait d'illusions: les barèmes ne sont pas fixés aux ré-



Bienvenue à tous



Chers délégués, chers invités,

En ma qualité de président de la section Berne, j'ai le grand plaisir de vous inviter à la 72º Assemblée des délégués qui se déroulera à Berne les 19 et 20 septembre prochain. Placés sous la direction du président du Comité d'organisation, les membres du comité, ainsi que bon nombre de personnes de bonne volonté, n'ont ménagé aucun effort pour préparer un séjour agréable aux délégués et aux nombreux invités. Je me réjouis de vous accueillir, nombreux, dans notre belle ville. Urs W. Begert, président de la section

Comité de l'Association bernoise pour l'équipement technique de l'agriculture

Urs Begert, Oberbottigen Jürg Will, Ursenach

Peter Gerber, Schüpfen Peter Leu, Uettligen

Beat Meyer, Obersteckholz Peter Schori, Kirchlindach

Klaus Brenzikofer, Einigen

Walter Herren, Treiten

Président

Vice-président (champ d'action: tests pour pulvérisateur)

Gérant (champ d'action: permis G)

Président de l'Association des entrepreneurs en travaux agricoles et membre de

la CT 2 de l'ASETA

Championnat de conduite de tracteurs Energie et environnement et président de cette commission auprès de l'ASETA Exploitation de machines en commun,

cercles de machines Contrôle de freins

unions. Néanmoins, plus de 120 membres participent avec intérêt à ses séances.

«Les entreprises en travaux agricoles ne cessent de prendre de l'ampleur», constate Jörg Will «parce qu'elle reposent sur des structures stables». En fait, ces structures récentes consolident les anciennes, surtout là où des tiers exploitent les terres et que les propriétaires se vouent à des activités hors du secteur agricole.

• Cercles de machines

La section Berne attache une très grande importance aux cercles de machines. Suivant les régions, les entrepreneurs en travaux agricoles sont aussi organisés en cercles, explique Peter Gerber, car ils bénéficient des avantages de transactions comptables rapides; ils doivent accepter, cependant, la stricte application des tarifs.

Une certaine désillusion pour les «jeunes» cercles de machines pour qui la demande est plutôt faible face aux multiples engins agricoles qu'ils offrent. Dans les conversations, on parle souvent de limiter l'acquisition de nouvelles machines et de mieux pratiquer la solidarité entre voisins afin de restreindre les surcapacités. L'expérience montre que là où s'est profilé un nouveau champ d'activités, de nouvelles idées sont nées, aboutissant sur de nouveaux marchés. Ainsi de récentes techniques ont pu être appliquées au profit de la communauté sans devoir rechercher des solutions individuelles.

Une préparation sérieuse aux examens de conduite de tracteur

Depuis bon nombre d'années, l'Association bernoise organise des cours préliminaires (permis G) qui rencontrent un excellent écho. Chaque année, les jeunes du canton (près de 3200) passent leurs examens de conduite pour permis G. Plus de 95% d'entre eux suivent le cours préliminaire de l'Association bernoise: la cote d'échec s'élève à 4%.

La conduite d'un vélomoteur est bien souvent la raison de passer ce permis. En effet, le «cas» des jeunes suisses passant un permis à 14 ans est unique en Europe. Conduire un tracteur avec une ou deux remorques, chargées au poids maximum autorisé, demande un enseignement fondé qui sait inculquer le sens des responsabilités. La statistique des accidents, qui fait apparaître les résultats positifs pour les jeunes conducteurs de tracteur, témoigne aussi des bons contacts entre candidats et moniteurs. Récemment, un nouveau matériel de cours a été mis à disposition des futurs conducteurs, un matériel qui s'inspire des examens théoriques pour automobilistes. Toujours dans ce domaine, il est aussi intéressant de rappeler les concours de conduite de tracteur qui exigent précision et habileté pour manœuvrer en toute sécurité sur la voie publique. Dans ce secteur également, l'Association bernoise dispose de son propre responsable.

Des tracteurs plus rapides

Eurocompatibilité oblige, la décision de faire rouler les véhicules agricoles à moteur à 40 km/h est imminente. Quant aux répercussions de cette nouvelle loi sur les examens de conduite de tracteurs, les vues du trio Begert-Gerber-Will rejoignent celles de l'ASETA soit de conserver la catégorie G et de prévoir, dans le cadre de la catégorie F, des cours spéciaux pour conduire des véhicules plus rapides. A l'encontre de certaine rumeur. l'agriculture n'a aucun intérêt de nature économique à rouler plus vite; il en va peut-être autrement de l'entrepreneur en travaux agricoles qui doit se déplacer rapidement d'un endroit à l'autre.

Des prestations spéciales

Les tests pour pulvérisateurs et les contrôles d'installations de freins hydrauliques pour tracteurs et remorques – qui ne sont pas financés par les cotisations - sont les atouts de la section bernoise qui se reposent sur les directives de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture. Pour ces deux contrôles, U. Begert souligne qu'il ne faut pas sous-estimer la neutralité de l'Association, médiatrice entre les ateliers de machines agricoles, les membres et les agriculteurs. La possibilité d'assister aux tests - et de profiter des explications nécessaires justifiant les résultats - sont des arguments qui favorisent les échanges d'information et garantissent la sécurité. Tous sont unanimes pour dire que les tests les pulvérisateurs ou les contrôles de freins sont très appréciés.

Conseils juridiques

Depuis bien quelques années, l'Association bernoise met un service juridique à disposition de ses membres. Une première consultation auprès du juriste désigné est gratuite pour tous les membres. Des assurances à la loi sur la circulation routière en passant par les litiges relatifs aux tracteurs et autres engins agricoles, ce service dispense des conseils dans de multiples domaines.

Aide à la Roumanie

A la base de cette action, une initiative personnelle. En effet, après avoir reconnu le terrain, l'Association bernoise a décidé de créer une fondation. Grâce au soutien de la Confédération, l'association aura pour but d'encourager l'aide agricole sur place. Il s'agit précisément d'installer un domaine pilote et de transformer une exploitation en atelier agricole, en Transylvanie. Des pourparlers à ce sujet sont en cours avec l'ASETA.

A Berne, les nouveaux statuts et le nouveau règlement d'entreprise seront à l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués. Elaborés à la suite du projet «ASETA 21», ils mèneront notre organisation au prochain millénaire. La collaboration, la coordination et la confiance qui règnent entre l'Association centrale et les sections sont d'une importance capitale pour l'avenir de nos sections. Signe symbolique, ces statuts seront ratifiés à Berne. Nous adressons d'ores et déjà nos chaleureux remerciements aux organisatrices et organisateuirs qui se sont engagés à la réussite de ces journées. *Ueli Zweifel*

Prochain numéro:

Technique Agricole 10/97

Date de parution: 14 octobre 1997Délai d'insertion: 26 septembre 1997

INFOLA ... les nouveautés de l'informatique agricole

Renseignements auprès de



Téléphone 01/809 31 11 et 021/317 83 83

Vous arrive-t-il de déposer une bombe aérosol sur le chauffage?

Attention au feu!



JU



Cotisations 1997 Encaissement d'automne

Les membres de l'Association jurassienne pour l'équipement de l'agriculture viennent de recevoir le bulletin de versement du Secrétariat central pour la cotisation 1997/1998 qui leur donne droit aux prestations de leur section et de l'association centrale. Afin d'épargner des frais d'administration, il est important d'effectuer ce versement sans délai. L'Association jurassienne pour l'équipement de l'agriculture et l'Association centrale investissent avec parcimonie les moyens mis à disposition par leurs membres pour:

- publier mois après mois Technique Agricole
- stimuler l'exploitation de machines en commun
- contribuer à la sécurité sur les routes en contrôlant les installations de freins
- encourager les tests pour pulvérisateurs (grandes cultures, arboriculture, viticulture)
- organiser des cours pour l'obtention du permis G

Merci de votre compréhension!

V D



Cours pour obtenir le permis G — Jeunes conducteurs de tracteurs

Les jeunes gens de 14 ans révolus (possibilité de passer l'examen 8 mois avant l'anniversaire), appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule à moteur sur la voie publique doivent être porteurs d'un permis de conduire G. Ce permis couvre également la conduite d'un cyclomoteur.

Nos cours, d'une durée de deux aprèsmidi, sont mis sur pied en collaboration avec un moniteur et la Brigade de la prévention routière.

A la fin du 2^e après-midi, les candidats passent l'examen devant un expert du Service des automobiles.

Prix du cours: membre ASETA: fr. 60.— (non-membre: fr. 90.—) + finance du Service des automobiles.

Association Suisse pour l'équipement technique de l'agriculture Section vaudoise

Section vaudoise Avenue des Sports 48-1400 Yverdon-les-Bains tél. 024 423 44 88 fax 024 423 44 90



Prochains cours

Cours par un moniteur patenté	
Cours de prévention routière	
Cours par un moniteur patenté	
Examen sur place	
Cours par un moniteur patenté	
Cours de prévention routière	
Cours par un moniteur patenté	
Examen sur place	
Cours par un moniteur patenté	
Cours de prévention routière	
Cours par un moniteur patenté	
Examen sur place	
	1

Bulletin d'inscription à retourner une semaine avant la date du cours choisi				
Nom (candidat):	Prénom:	Date naissance:		
Rue:	NPA, Lieu:			
Tél Prénom du père:	Ме	embre ASETA: 🗖 oui 🔲 non		
S'inscrit pour le cours à:		4 423 44 88 – fax 024 423 44 90		